

Jean-Pierre Sueur a déposé, ce jour, une proposition de loi « visant à pénaliser l'acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale ».

Cette proposition de loi est co-signée par les membres du groupe socialiste du Sénat.

Elle modifie l'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988 afin de remédier à l'erreur qui est survenue et à rétablir une incrimination pénale pour les partis politiques qui accepteraient des dons de personnes morales autres que des partis politiques, en violation de la loi.

Jean-Pierre Sueur et le groupe socialiste du Sénat souhaitent que cette proposition de loi puisse être inscrite rapidement à l'ordre du jour du Parlement, afin de mettre fin au « vide juridique » qui subsiste sur ce sujet.

>> [Le texte de la proposition de loi](#)

.